

Édito

Le futur de l'Internet ou l'Internet du futur ? Quelle différence comme diraient les enfants ? Si elle peut apparaître comme purement sémantique, elle est pourtant bien là. Dans un cas, le futur de l'Internet, se posent des questions de gouvernance, de forces en présence ayant à cœur de défendre leurs intérêts, parfois divergents, parfois convergents. Et là, se placent les enjeux des internautes, si mal représentés, si difficiles à représenter via cette société civile multiforme.

De l'autre, l'Internet du futur, s'animent les universitaires, les chercheurs privés ou publics, les futurologues qui aimeraient inventer des usages et voir la communauté technique les mettre en œuvre. Plus précisément, un Internet qui serve le meilleur de l'être humain, qui lui offre plus et mieux, dans de meilleures conditions, pensées par tous – ou presque.

Un réseau qui mette l'humain au centre de son développement, et non la technique ou l'économique. Place aux rêveurs, aux empêcheurs de numériser en rond !

Odile Ambry

Sommaire

Dossier

Où va Internet ? Page 2 à 7

L'actualité de l'Isoc Monde

Confessions d'un visionnaire Page 8

L'actualité de l'Isoc France

La neutralité du réseau en question Page 9

Émergences

Tout pour le Whuffie..... Page 10

Dossier

Où va Internet ?

Pour avoir une idée de l'ampleur de la révolution Internet, un rapide voyage en arrière s'impose. En 1988, une université parisienne de renom marquait son avance en proposant aux étudiants de 1^{er} cycle des cours de programmation en Basic! De réseau on en parlait à peine, le Minitel était là. À la bibliothèque fermée pour quelques semaines, on procédait à la numérisation des collections. À l'époque, il s'agissait de coller un code barre sur tous les ouvrages et de supprimer les classeurs avec fiches cartonnées. En 1998, le PC était partout, acheter un portable restait un investissement et pour parler du débit trois chiffres suffisait.

La rapidité des évolutions est telle que prédire l'avenir est un sport à haut risque. Ce numéro vous y invite pourtant. Vous découvrirez les services de demain tels qu'ils sont préparés dans un incubateur. Vous serez initié au web sémantique. Les enjeux de l'identité numérique y sont aussi analysés.

Sociétés de l'information était partenaire de Millenia. L'occasion de rappeler que si ses évolutions high tech concernent les plus riches, les pays les plus pauvres comptent sur les technologies pour améliorer leur sort.

Internet demain dépendra moins des innovations qui sortiront de quelques laboratoires prestigieux que de l'usage qui en sera fait collectivement.

Lire page 2 à 7

À l'occasion d'Egeni un débat sera organisé sur ce sujet. www.egeni.org

Portrait

Ici commence l'avenir

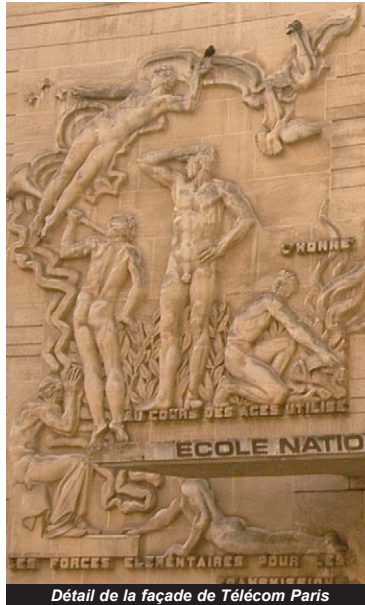
Avant les technologies, il y a des hommes et des projets. Et pour aider les hommes et les projets à devenir des technologies, il y a des incubateurs, comme celui de Télécom ParisTech.

Tutoiement ou Vouvoiement ? Quand on discute avec Alexandre Lobel, on navigue allégrement de l'un à l'autre. Avec sa petite trentaine, des diplômes d'ingénieur et de management en poche, A. Lobel a tout du chef de jeune pousse. Pourtant il n'est pas entrepreneur, même s'il fréquente beaucoup de ces « moutons à 5 pattes » qui lancent leur société de nouvelles technologies : il s'occupe de l'incubateur de Télécom ParisTech, anciennement Télécom Paris. Un incubateur d'entreprises, c'est un service d'accompagnement et de soutien aux entrepreneurs. En pratique, des aspirants entrepreneurs présentent leur projet à un comité de sélection. S'il est accepté, un contrat de 3x6 mois est conclu. Contre une rémunération symbolique, les porteurs de projet bénéficient d'un suivi et de conseils spécifiques, du matériel de recherche est mis à leur disposition et l'incubateur leur donne accès à son réseau de consultants spécialisés. Pour 50 à 200 euros par mois, ils peuvent même être hébergés dans les locaux de Télécom ParisTech.

Sectoriel, mais pas sectaire

En 9 ans, 161 projets sont passés par l'incubateur et 135 entreprises en sont sorties. Le profil typique des porteurs de projet est un binôme : deux ingénieurs, un a tendance « technique », l'autre « commerciale ». La typologie s'arrête là pour A. Lobel. Il peut s'agir d'élèves de Télécom ParisTech, de personnes en étant sorties il y a 1 an, 2 ans, 5 ans, voire de retraités ! Le porteur de projet peut même ne pas être diplômé de Télécom ParisTech ou ne pas être ingénieur. Depuis 1999, un gros quart des projets est porté par des personnes sans lien préalable avec l'école. Aujourd'hui, ce serait même une petite moitié qui viendrait à l'incubateur par réputation. Parce que, comme le dit A. Lobel : « nous sommes sectoriel mais pas sectaire ! »

Les chiffres sont éloquentes. Depuis le 1^{er} janvier 2004, sur 121 projets passés par l'incubateur, 4 n'ont pas abouti à la création d'une entreprise et seulement 2 entreprises créées ont fermé leurs portes. Pas mal



Détail de la façade de Télécom Paris

quand le taux de survie à 3 ans des entreprises nouvelles du secteur est de 30 % ! En février 2007, l'ensemble des entreprises sorties de l'incubateur a produit un chiffre d'affaires cumulé de plus de 26,4 millions, créé 877 emplois et levé en moyenne 4 à 500 000 euros, avec un pic à 16 millions pour Streamezzo, spécialisée en vidéo sur téléphone portable. Le succès est tel que Télécom ParisTech a ouvert un deuxième incubateur il y a 2 ans à Sophia Antipolis, près de sa filiale locale, Eurécom.

Mais qu'en pensent vraiment les principaux intéressés, les porteurs de projet ? 21 des 36 projets actuellement suivis par l'incubateur étant hébergés dans les locaux de Télécom ParisTech, il suffit de s'y rendre. Pour Arnaud

Portanelli qui a actuellement un projet de e-learning dans les tuyaux, Lingueo, c'est très simple : ce matin, A. Lobel a passé la tête dans l'entrebâillement de sa porte pour lui signaler un concurrent qu'il ne connaissait pas. Il lui a aussi déniché au pied levé une salle de réunion pour accueillir des personnes à qui il doit présenter son projet. Que demander de plus ?

Alexis Dufetel qui vient d'obtenir son diplôme d'ingénieur et monte un service de personnalisation de vêtements en ligne, Frenchset, met pour sa part en avant les échanges avec les autres incubés, surtout les « anciens » qui ont déjà 10, 15 mois de travail derrière eux. Ils sont passés par toutes les étapes qu'il connaît maintenant et ont toujours de bons conseils. Sur les levées de fonds par exemple : il sait, pour en avoir parlé avec eux, que certaines clauses dans un contrat avec un investisseur peuvent l'exclure de sa propre société d'ici à 5 ans. Mais si la dimension d'échange d'information est importante, pour A. Portanelli ce n'est pas l'essentiel. L'essentiel c'est qu'au sein de l'incubateur on travaille, avec pour objectif de devenir un jour le nouveau Streamezzo, le nouveau Netvibes... deux entreprises qui sont passées par la case incubateur.

Charles Simon

Face à face

Un autre Internet est-il possible ?

Que devient la nouvelle économie ? Alain Rallet, professeur d'économie à l'Université Paris XI co-auteur de la nouvelle économie en perspective (Economica) et Florent Latrive, journaliste et auteur Du bon usage de la piraterie (La Découverte) analysent l'incidence du web sur les industries culturelles.



Quel est l'avenir de la piraterie sur le Net ?

Florent Latrive : Je ne sais pas faire de prospective. L'avenir n'est pas encore écrit, des thèses vont s'affronter, des rapports de forces se nouer. L'issue est incertaine. D'un côté, il y a un durcissement des lois sur le droit d'auteur. Sur ce

terrain, la loi qui va être votée dans la foulée du rapport Olivennes devra être observée de près. De l'autre, de plus en plus d'intervenants constatent que la répression n'a rien empêché et plaident pour des solutions de financement innovants des industries culturelles. L'idée de licence globale est reprise sous d'autres noms aussi bien à la Commission européenne que par une société d'auteurs canadienne, en passant par certains représentants de la Warner.

Quelle est l'incidence des évolutions techniques dans les changements en cours ?

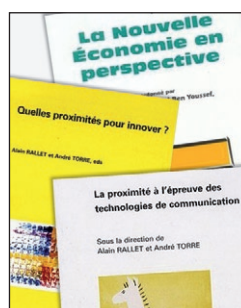
Une sorte de jeu du chat et de la souris. Chaque mesure de contrôle est très vite détournée par des gens qui maîtrisent la technique. Elle n'est pas plus forte que la loi. Le jour où un État donnera l'ordre à tous les fournisseurs d'accès de bloquer ou de filtrer, ceux-ci le feront. Le débat concerne la meilleure régulation.

Quel est l'enjeu de ces nouvelles règles du jeu ?

Internet permet la création et la circulation de la connaissance. Toutes les mesures malthusiennes qui veulent l'empêcher posent des problèmes éthiques. Il s'agit de tirer collectivement le plus grand profit possible de ces changements. La circulation des connaissances doit être encouragée.

La gratuité va-t-elle l'emporter ?

Opposer gratuit et payant, c'est mal poser la question. Dans l'univers de la culture, il y a toujours eu plusieurs types de financement : le paiement à l'acte pour les CD, la publicité, la subvention ou encore la redistribution comme le prélèvement opéré sur la place de cinéma pour financer des films plus exigeants... Une partie n'est pas financée. Aujourd'hui, l'équilibre qui existait a été remis en cause, mais un nouvel va peu à peu émerger.



Dix ans après, Internet a-t-il changé l'économie ?

Alain Rallet : Oui. La fonction d'intermédiation, c'est-à-dire la capacité de mettre en relation des acteurs économiques, entreprises ou individus, est devenue essentielle. Les grandes réussites du net

sont des infomédiaires, qu'il s'agisse de moteurs de recherche ou de sites portail. À proprement parler, ils ne vendent rien et ne coûtent rien à l'utilisateur final, car ils sont notamment financés par la publicité.

Justement, la généralisation de la gratuité inaugure-t-elle une nouvelle économie ?

Rien n'est moins sûr. C'est le bon vieux modèle de l'audience à la base de la télévision privée. L'arrivée d'Internet étend ce modèle à d'autres activités : des biens et services sont financés de cette façon. Cela pose des problèmes, par exemple pour les industries culturelles. Dans un autre domaine, les réseaux sociaux rendent d'immenses services qui ne sont pas facturés à l'utilisateur final. Ce modèle s'accompagne d'une très forte concentration de l'offre. L'exemple des moteurs de recherche est éloquent : ils sont très peu nombreux, bien moins que le nombre de constructeurs automobiles, un siècle après leur création.

Ce modèle est-il généralisable à d'autres secteurs de la vie économique ?

On pourrait très bien imaginer que la publicité demain finance des services à la personne, par exemple en télé-médecine, ou des services domestiques. Cependant je doute que cela soit possible. La manne publicitaire n'est pas infinie. La publicité sur Internet en France est équivalente au budget investi sur les radios. Il faudrait pour tout financer un transfert massif des investissements de la télévision vers le web.

Propos recueillis par Christophe Bys

Focus

C'est pour mieux te comprendre...

Indexer les données présentes sur le web pour les rendre plus facilement accessibles à tous, c'est le projet du web sémantique. Ce vaste chantier révolutionne l'accès à l'information.

Qui n'a jamais été agacé, en lançant une recherche dans son moteur préféré par l'inanité de certaines réponses ? Double sens et autres subtilités de la langue échappent le plus souvent aux agents qui sillonnent le web. Quand la demande devient plus complexe – par exemple, trouver les magasins qui vendent des voitures de couleur bleue, situés à moins de trois kilomètres – mieux vaut être patient, multiplier les recherches... Demain, tout pourrait être plus simple avec l'avènement du web sémantique ou web de données comme l'appelle Tim Berners Lee, son inventeur. En langage informatique, « cela revient à passer à une modélisation sous forme de graphe plutôt que sous forme d'arbre », explique Daniel Dardailler, vice-président du W3C, un consortium international qui œuvre à la normalisation du web, « un modèle qui existait depuis longtemps dans le domaine de l'intelligence artificielle et que nous appliquons désormais au web ».

Pour passer de l'arbre au graphe, il faut d'abord caractériser les données mises en ligne et créer des méta-données qui décrivent les informations. Une photo de chien peut être étiquetée « animal », « mammifère » ou « setter », un discours de Lénine « histoire de la russie », « révolution »... et ainsi de suite pour toutes les données existantes et à venir !

La généralisation d'une idée ancienne

L'idée n'est pas vraiment neuve. Il y a plus de 10 ans maintenant, le w3C avait proposé un système assez proche pour les contenus « mal-venus », Pics. L'éditeur d'un site aurait pu décrire le niveau de nudité d'une photo en la mettant en ligne. Une fois les images identifiées, il aurait été facile d'en empêcher l'accès aux enfants ou aux personnes qui ne voulaient pas les voir. L'idée a été déployée dans plusieurs navigateurs mais la labellisation elle-même n'a jamais atteint la masse critique nécessaire pour le système puisse se déployer. Dans les réseaux sociaux, la pratique des tags est proche de ce que pourrait être le web sémantique demain. Sur allocine, par exemple, les internautes cinéphiles peuvent caractériser un film : une comédie ou un drame, préciser les thèmes qu'il traite ou les débats auxquels il se réfère... les

futurs spectateurs qui cherchent un film peuvent ainsi taper les mots correspondants à leur intérêt du moment et trouver un film ainsi étiqueté par d'autres internautes.

Pour le web sémantique, les données ne seront pas seulement définies par les utilisateurs. Cette mutation concerne avant tout les très grosses bases de données des entreprises, des centres de recherche... Les catégories de classement sont définies dans ce que les spécialistes du domaine appellent des ontologies, des OWL (Ontology Web Language) pour être précis. Ainsi, on pourra éviter que chacun ne mette en place ses propres catégories, limitant l'intérêt du web sémantique.

Un travail de standardisation demeurera nécessaire, notamment d'un pays à l'autre, car si le web est mondial, les ontologies seront quand même faites dans les langues locales. Traduire les ontologies, identifier les termes correspondants d'une langue à l'autre est indispensable. D'ores et déjà, pour simplifier l'indexation, les ontologies reprennent l'existant chaque fois que cela est possible.

Une fois indexées, « toutes les informations disponibles devraient être lisibles par des machines », rappelle D. Dardailler, « la recherche est une activité assez mécanique. Autant laisser à l'homme le soin de prendre la décision ».

Le plein succès du projet demandera que toutes les entreprises caractérisent l'ensemble de leurs données – une tâche de grande ampleur – et acceptent dans un second temps de les mettre à la disposition du plus grand nombre. « En ouvrant les bases de données, nous allons collectivement en profiter, car elles seront ainsi mieux utilisées, mieux valorisées », prévoit le spécialiste.

Dans le monde de la recherche scientifique, le changement pourrait être colossal. Tim Berner Lee pense ainsi que les recherches en sciences de la vie très consommatrices de données, seront pionnières. Quant à l'utilisateur final, il pourra demander à son moteur de recherche « où puis-je trouver un restaurant italien qui propose une pizza quatre fromages et mon chianti préféré à proximité du cinéma où je vais ? »

Christophe Bys

À la barre

L'anonymat est l'avenir de l'identité

En voulant lutter contre la cyber délinquance, la Loi française oblige à la conversation des données. Le remède est-il pire que le mal ? La cybersurveillance est-elle l'avenir ?

Pour se connecter au web, aucune identification préalable n'est nécessaire, contrairement au réseau carte bancaire. Chaque fournisseur de services est donc contraint d'installer un propre service d'identification. Pour profiter d'une des fonctionnalités du web – le courriel ou un forum de discussion... – l'internaute passe d'abord par une phase d'inscription généralement déclarative d'un profil. Cela peut être un pseudo ou une fausse identité. Le fournisseur de services vérifie alors plus ou moins les données qui lui sont soumises. L'identification sur Internet étant de faible valeur, une série d'actes parfois délictueux de type contrefaçons, atteintes à la vie privée, diffamation ont eu lieu. Les auteurs de ces actes sont difficiles voire impossibles à identifier. Sous ce prétexte, les autorités publiques ont mis en place une véritable société de surveillance. Deux textes de loi imposent ainsi la traçabilité des personnes présentes en ligne.

La première de ces obligations figure à l'article L34-1 du Code des postes et des communications électroniques (CPCE) : « pour les besoins de la recherche, de la constatation et de la poursuite des infractions pénales, et dans le seul but de permettre, en tant que de besoin, la mise à disposition de l'autorité judiciaire d'informations », les opérateurs de communications se voient imposer de conserver « certaines catégories de données techniques ».

La population concernée par l'obligation de tracer est parfaitement identifiée : il s'agit des opérateurs de communications électroniques, c'est-à-dire les anciens opérateurs de télécommunications et les fournisseurs d'accès Internet. Disposant d'un statut, ils doivent se déclarer auprès de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep), qui tient à jour la liste des opérateurs sur son site web, et ces derniers lui versent des taxes administratives en fonction de leur chiffre d'affaires.

La durée et la nature exacte des données techniques à conserver ne sont pas clairement précisées dans la loi mais dans un décret du 24 mars 2006 : la durée de conservation des données techniques est d'un an à compter du jour

de leur enregistrement. Au-delà, l'opérateur doit les détruire. La rédaction du décret est telle que sont visées toutes les informations détenues par les opérateurs, y compris les données purement administratives.

La naissance de la société de surveillance

Quant à la loi du 21 juin 2004 (LCEN), elle crée une obligation de traçabilité non pas pour lutter contre la délinquance mais pour limiter les atteintes aux droits de tiers diffamés ou injuriés en public sur les réseaux. Son article 6, Il prévoit que les personnes « dont l'activité est d'offrir un accès à des services de communication au public en ligne » et celles qui « assurent, même à titre gratuit, pour mise à disposition du public des services de communication au public en ligne » ont l'obligation de détenir et conserver « les données de nature à permettre l'identification de quiconque a contribué à la création du contenu ou de l'un des contenus des services dont elles sont prestataires ». Le texte précise qu'un décret du Conseil d'État – non publié à ce jour - après avis de la Cnil viendra définir les données concernées, ainsi que leur durée et les modalités de leur conservation.

Contrairement au CPCE, la réglementation ne s'applique plus à un statut prédéterminé mais à une fonction : toute personne qui endosse la fonction de fournisseur d'accès Internet ou d'hébergement est tenue par l'obligation de conservation, même si, sur un plan strictement technique, elle n'assure aucune de ces deux fonctions. Sont de fait concernés une entreprise vis-à-vis de ses salariés, un établissement scolaire vis-à-vis de ses élèves ou des parents vis-à-vis de leurs enfants peuvent être considérés comme des « fournisseurs d'accès » ou des « hébergeurs ».

Pour échapper à la société de surveillance qui se met alors en place, le citoyen dispose toujours des ressources de l'anonymat. Gageons que les anonymiseurs et autres subterfuges, sont l'avenir de l'identité.

*Olivier Itéanu
Avocat à la Cour*

Analyses

De la page web à l'univers virtuel

La 3D est l'avenir du web. En dépit des difficultés du moment, rien n'arrêtera cette vague. Magasins virtuels ou salles de réunion, l'Internet de demain est un monde dont l'avatar est le héros.

Imaginez le monde demain : vous déambulez dans un centre commercial, vous entrez dans les boutiques dont la vitrine a retenu votre attention... en poussant la porte. Mieux, vous y croisez des amis au détour d'un rayon... Tout est comme aujourd'hui, sauf que tout se passe sur Internet. Le centre commercial où votre avatar déambule, ressemble à celui que vous fréquentez en chair et en os. Bienvenue dans le web en 3D.

Les mondes virtuels ont donné une idée de ce que sera demain le web. Les modes peuvent passer (*voir encadré*), l'intérêt pour la 3D ne se dément pas. Philippe Peres, pdg d'I-maginer, une société spécialisée dans la création de mondes virtuels et autres sites en 3D confie : « aujourd'hui la demande est porteuse. Depuis notre création en 2005, nous connaissons une forte croissance ». Et 2008 devrait voir la tendance se confirmer.

L'heure du magasin en 3D n'a pourtant pas encore sonné. Le marché n'est pas mûr. Pourtant, assure le pdg, « il n'y a pas aujourd'hui une grande entreprise qui ne travaille pas sur le sujet, que ce soit pour ouvrir un showroom, recruter... ». Olivier Sez nec, directeur technique de Cisco, confirme : « l'image sera un facteur essentiel de l'évolution d'Internet ». L'ergonomie des sites 3D n'est pas encore aisée : elle peine à convaincre le grand public qui recherche avant tout la simplicité. L'adoption dans ce domaine passe souvent par des outils relativement intuitifs. Nul doute qu'ils arriveront bientôt.

Pour faire un beau magasin, il faut aussi des débits et des ordinateurs suffisamment puissants. Pas question de faire des animations au rabais, quand toute une



partie des futurs clients a l'habitude des graphismes soignés des jeux massivement multi-joueurs. Sinon l'expérience vécue par l'internaute qui est derrière tout avatar sera à peu près équivalente à celle d'une personne qui passerait du château de Versailles aux rayons d'un magasin *low cost*. Pas franchement excitant.

Dès lors qu'on vend des objets, il est nécessaire de pouvoir les numériser en 3D. Une tâche qui reste pour le moment coûteuse. Il n'existe pas encore de scanners pour le faire mécaniquement.

Quand l'aide en ligne parlera...

En attendant que ces blocages relatifs soient levés, la 3D est d'ores et déjà utilisée. I-maginer commercialise une solution prête à l'emploi qui permet « d'organiser des réunions en ligne en 3D, pendant lesquelles on peut utiliser toute une gamme d'outils : la voix sur IP, le chat, le partage de documents ou encore des tableaux blancs... », explique P. Peres. Chacun est représenté par un avatar, dont l'apparence peut être personnalisée. Bientôt, l'avatar pourra être un double virtuel. Chez Cisco, qui compte 60 000 collaborateurs à travers le monde, on utilise aussi d'ores et déjà les possibilités de la 3D pour organiser des réunions à distance. Le pdg de l'entreprise a ainsi organisé une réunion avec des analystes financiers sur Second Life. Au-delà de cet événement, la présence de l'entreprise est expérimentale. Ce qui n'empêche pas le directeur technique d'envisager des usages innovants : « dans un univers virtuel, nous pourrions faire du support technique. Nous recevrons l'avatar de notre client. Plutôt que de lui dire par téléphone ce qu'il doit faire, on lui montrerait sur un écran. Il pourrait le reproduire à son domicile bien plus facilement qu'aujourd'hui ».

Loin d'être un gadget, la 3D peut être un vrai progrès au service du client. Préparez vos avatars.

Christophe Bys

Pas plus belle la 2nd life

Le bruit médiatique déforme parfois la réalité. Il y a un an, tout le monde ne parlait que de Second Life. Aujourd'hui, Philipp Rosedall, le fondateur annonce son départ, même s'il reste président du conseil d'administration. Le nombre d'abonnés continuerait certes de croître, mais à un rythme moins soutenu qu'au moment de la quasi-bulle Second Life.

C.B.

Vues d'ailleurs

Le Net du 21^e siècle sera féminin ou...

Dans les pays les plus pauvres, l'accès aux Tic est une urgence. Loin d'être un jouet pour les riches, elles sont aujourd'hui partout dans le monde le sésame ouvrant sur le monde et sa richesse, dans tous les sens du terme.



Les Tic seront-elles le chaudron magique où les inégalités entre le nord et le sud, entre les hommes et les femmes se réduiront jusqu'à disparaître ? Telle était, en tout cas, la conviction des participants réunis à Liège pour la Journée de la femme, dans le cadre du programme du millénaire des Nations-Unies. Durant 2 jours, sous la houlette de Marie-Anne Delahaut, de l'institut Jules Destrée, débats et de rencontres ininterrompues se sont succédés, entre chants maoris et exposé d'une jeune *businesswoman* chinoise. Au centre des discussions : le réseau qu'il soit virtuel ou réel. Là où échouent les institutions politiques nationales ou internationales - le plus souvent dirigés par des hommes, c'est le non-dit de la conférence - les femmes tissent des liens informels à l'efficacité supérieure. La raison n'est pas à chercher du côté de la génétique mais plus prosaïquement dans la séparation des tâches. Ayant la charge de nourrir la famille dans un contexte politique et climatique difficile, les femmes ne peuvent pas palabrer des heures durant. Elles savent que le temps perdu aura une conséquence directe sur le destin des leurs, et créent, en conséquence un réseau d'entraide plus efficace que les circuits institutionnels. Une jolie ruse de l'histoire où l'aliénée d'hier peut devenir le maître de demain en transformant ce qui la bridait en accélérateur d'autonomie.

Le web, un enjeu de développement

Et les technologies dans tout ça ? Est-on sûr qu'un accès web soit l'urgence quand d'autres besoins restent à satisfaire ? Oui, ont répondu en cœur les différentes intervenantes.

Là où l'économie officielle peine, l'économie informelle a montré depuis longtemps son dynamisme, a ainsi

expliqué Barbara Etoa, journaliste : « au Cameroun, les femmes sont le moteur de cette autre économie. Plus on multipliera l'accès à l'ordinateur pour les femmes, plus leur intervention sera efficace ». Ce défi ne sera pourtant pas simple à relever. En effet, les programmes pour promouvoir l'accès s'adressent aux villes plutôt qu'aux campagnes ; l'école est davantage une priorité pour le garçonnet que pour la fillette. L'accès des campagnes au Net est une urgence. Constatant le retard relatif du taux de scolarisation des filles, Anne-Rachel Inné, chargée des relations internationales à l'Icann, estime qu'Internet est un très bon relais pour les enfants non scolarisés. « Des contenus pédagogiques au format du téléphone portable seraient une première étape indispensable », considère-t-elle. Comme en écho aux propos d'Eleonora Masini, professeur émérite de prospective à l'Université Grégorienne de Rome, selon laquelle « les femmes ont une utilisation plus créative des technologies, en leur donnant une dimension plus humaine », A.R. Inné insiste sur la dimension très prosaïque des enjeux de gouvernance qui sont son quotidien.

La question des langues utilisées pour les adresses web ou celle des extensions est loin d'être réservée aux seuls spécialistes de la régulation du web. « À l'Icann, nous travaillons sur un programme intitulé ma langue, mon Internet », rappelle A.-R. Inné. Il repose sur l'idée selon laquelle les nouveaux usagers ont besoin d'un web qui leur parle.

Un dialogue qui devrait rapprocher les individus du nord et du Sud à défaut d'éliminer les inégalités.

Christophe Bys

Quand le mobile fait sa révolution verte

Le téléphone portable est-il le meilleur allié du paysan du tiers monde ? C'est en tout cas la dernière tendance du moment. Très répandu dans la population, y compris rurale, le mobile pourrait demain servir à la diffusion d'informations critiques : météo, variation des cours sur les marchés, des épidémies ou encore des invasions de sauterelles. De multiples expériences sont en cours à travers le monde, des Philippines en Tanzanie, en passant par le Costa Rica...

C.B.

L'actualité de l'Isoc Monde

Confessions d'un visionnaire

Génial romancier – on lui doit 2001 odyssée de l'espace – scientifique de renom, Arthur C Clarke était avant tout un passionné d'avenir. Notre monde doit beaucoup aux visions de ce grand modeste.



En 2002, Arthur C Clarke accorde une interview à George Sadowski et Alan Greenberg tous 2 administrateurs de l'Internet Society. Cette rencontre est filmée. Grâce aux technologies,

elle vient d'être mise à disposition en ligne sur le site de l'Isoc. Morceaux choisis pour rêver avec un vieux monsieur passionné par l'avenir qui nous a quittés le 19 mars à 90 ans.

Écrivain ou scientifique ?

« Je me considère comme d'abord comme un écrivain et un futurologue – à la fois romancier et essayiste. Quand j'ai une idée (ou plutôt quand j'avais, je n'écris plus beaucoup) d'un thème d'écriture, je rédige un essai que j'envoie à une revue scientifique, puis je me dis que cela ferait un bon roman. Et parfois, cela se passe dans l'autre sens ».

Internet

« Je vis au Sri Lanka depuis plus de 40 ans maintenant, et Internet a changé ma vie. Avant, lorsque mon agent souhaitait me joindre pour me parler d'une affaire importante, il fallait 2 jours pour que je reçoive son coup de téléphone, et 2 autres jours pour que je réponde. Aujourd'hui, évidemment, cela prend 2 secondes, par courrier électronique. Je ne peux plus imaginer de vivre sans les technologies. Toute ma correspondance passe maintenant par Internet. Je n'utilise plus le courrier postal, même s'il a des ailes – sauf pour acheminer des livres. Cela a provoqué un coup d'accélérateur dans ma vie! Je reçois plus de courrier en une journée que je n'en recevais en Angleterre en une semaine, ou même un mois!

Dans les années 60, j'ai écrit une nouvelle qui s'appelle « Dial F for Frankenstein » dans laquelle le premier réseau de liaisons satellite acquérait une conscience. Tim Berners Lee l'a lu et dit que cela lui avait donné l'idée du web. Donc, d'une certaine manière, je peux me considérer comme le Parrain du web!

Internet est partout maintenant. On ne peut imaginer un système éducatif sans le réseau. Il faut un ordinateur dans chaque village – dans les plus éloignés, il manque l'électricité mais ces problèmes trouveront une solution : l'énergie solaire par exemple, ou les liaisons satellite. Sans moyen de communication, une société ne peut fonctionner. J'aime bien dire que l'homme est un animal communicant – et la femme, encore plus! Internet m'apporte tout ce dont j'ai besoin, et je n'arrive pas à imaginer ce qu'il me faudrait encore. Avec les moteurs de recherche, je trouve des choses que je n'aurais pas imaginé trouver, dussé-je y passer ma vie. C'est une vraie révolution. Certes, les informations sont parfois difficiles à trouver, il faudra toujours des documentalistes. À ce propos, quelqu'un a écrit que les documentalistes étaient « la forme de vie la plus achevée (*the highest form of life*). Il faudra sans doute faire évoluer le nom, et la fonction ».

Les satellites

« De tout ce que j'ai fait dans ma vie, je suis particulièrement fier des communications par satellite. Si je n'avais pas écrit ce livre en 1945, 10 personnes l'auraient fait dans les années qui ont suivi. C'était tellement évident! On m'a dit : mais pourquoi ne l'as-tu pas breveté ? Je ne crois pas que l'on pouvait déposer un brevet. Je l'ai écrit dans mon essai *A brief history of ComSat or how I lost a billion dollar in my spare time* ».

Les voyages inter planétaires

« Je suis très fier de "The exploration of space" qui est sorti exactement il y a 50 ans cette année. J'ai récemment appris que Wernher von Braun s'en est servi pour convaincre Kennedy d'aller sur la lune. De la même façon, cela se serait produit de toute manière, mais j'en suis néanmoins très fier. Je ne suis jamais allé dans l'espace, c'est vrai, mais j'y suis souvent allé par la pensée. Récemment, un sud africain a payé 20 millions de dollars pour un voyage; il avait fait fortune sur Internet je crois... »

Retranscription Odile Ambry et Charles Simon
traduction Odile Ambry
Version en ligne : www.isoc.org

L'actualité de l'Isoc France

La neutralité du réseau en question

Entre fournisseurs d'accès et créateurs de services, le torchon brûle-t-il ? Les premiers aimeraient bien que les seconds paient les tuyaux à hauteur de leur utilisation. Une demande en contradiction avec le principe de neutralité du réseau. Le point sur un débat plus brûlant qu'il n'y paraît.

La neutralité du réseau, c'est le fait qu'un fournisseur d'accès ne fasse pas la différence entre les éléments qui passent par ses tuyaux. En France, ce principe est inscrit dans la loi mais dans d'autres pays, et surtout aux États-Unis, certains fournisseurs d'accès souhaitent changer la donne. Ils veulent faire payer les Google, YouTube et autres eBay pour assurer la qualité de leurs communications.

La question de la neutralité est-elle propre à Internet ?

Contrairement au téléphone et au minitel, Internet est « décentralisé », c'est-à-dire que le pouvoir se trouve aux extrémités, chez les utilisateurs. En pratique, les fournisseurs d'accès se contentent de transmettre l'information que les utilisateurs et les fournisseurs de services émettent, sans intervenir.

Pourquoi en parle-t-on actuellement ?

Aux États-Unis et ailleurs, un fort courant remet en cause la neutralité du réseau. À l'origine, les fournisseurs d'accès l'avaient acceptée, mais la situation est différente aujourd'hui : les réseaux des fournisseurs d'accès sont de plus en plus encombrés et le nombre de services offerts sur Internet explose ; certains demandent beaucoup de ressources pour fonctionner convenablement, la vidéo à la demande par exemple.

Tous les professionnels sont d'accord pour dire qu'Internet est à un tournant de son histoire. Il y a déjà un milliard d'utilisateurs et ce nombre va augmenter avec le rapprochement avec le téléphone, le développement de l'internet mobile, les objets qui se mettent à communiquer à travers le réseau... Il va falloir investir massivement dans les tuyaux par lesquels Internet transite et les entreprises à qui ils appartiennent ne veulent pas être les seules à payer.

Que proposent ceux qui remettent en cause la neutralité du réseau ?

Ils veulent que les fournisseurs de services, (Skype, Google, YouTube...) participent au financement des nouveaux tuyaux. En clair, pour permettre le développement des nouvelles infrastructures, les fournisseurs de services payeraient un abonnement supplémentaire aux fournisseurs d'accès. En échange, ceux-ci leur garantiraient un service de bonne qualité.

Pourquoi le débat est-il plus vif aux États-Unis ?

Tout simplement parce que les principaux fournisseurs d'Internet s'y trouvent : eBay, Skype, MySpace, Facebook... De plus il y a relativement peu de fournisseurs d'accès aux États-Unis, à l'inverse de l'Europe. D'un côté on a donc des services puissants qui souhaitent que les choses restent comme avant, de l'autre on a des fournisseurs d'accès tout aussi puissants qui ne craignent pas la confrontation car ceux qui payeront les premiers les pots cassés, leurs abonnés, ne peuvent pas facilement changer d'opérateur. On a donc deux camps qu'aujourd'hui tout oppose et qui ont les moyens de se faire entendre.

Quelle est la position de l'Isoc sur la neutralité du réseau ?

En tentant un résumé des discussions au sein du Chapitre français, des autres chapitres européens et de l'organisation internationale qui les chapeaute tous, la Commission juridique de l'Isoc France considère que la remise en cause du principe « décentralisé », « end to end » ou « bout en bout », s'attaque au fondement même d'Internet. S'il s'est développé ces dernières années, c'est grâce à une double concurrence sur les infrastructures et sur les services où les utilisateurs terminaux ont eu leur mot à dire en choisissant leurs fournisseurs d'accès, en plébiscitant des services.

Il faut financer les infrastructures de demain mais cela ne doit pas se faire en tuant « la poule aux œufs d'or », en particulier les nouveaux services.

La neutralité du réseau est également la protection la plus efficace de la liberté d'expression et de la diversité sur Internet, face à la volonté de certains pays (Chine, Birmanie) de contrôler l'information sur Internet, notamment avec l'aide de sociétés occidentales.

L'intégralité de ce texte et d'autres communiqués de la commission juridique de l'Isoc France sur le site : www.isoc.fr

À l'occasion de la semaine de l'Internet,
le chapitre française de l'Isoc organise

Egeni Europe
le 20 juin à Paris

www.egeni.org

Émergences

Tout pour le Whuffie

Une fois encore, l'avenir s'écrit dans les romans de science-fiction. Bienvenue dans un monde meilleur, où la mort a été éradiquée. Plutôt que de profiter de l'éternité pour cultiver leur jardin, les humains veillent sur leur Whuffie.

L'encyclopédie en-ligne Wikipedia définit le Whuffie comme « *une mesure générale de la réputation globale d'une personne. Le Whuffie augmente ou diminue au gré des bonnes et des mauvaises actions de la personne. L'instance qui détermine ce qu'est une bonne et une mauvaise action est l'opinion publique. Si vous écartez quelqu'un avec rudesse hors de votre chemin, la personne que vous avez poussée vous retirera sans aucun doute des points (ainsi que très certainement les passants qui ont surpris votre action) alors qu'écrire une symphonie très appréciée fera augmenter votre Whuffie grâce à tous ceux qui ont aimé votre composition.* » Le Whuffie est l'unité qui a remplacé l'argent pour classer socialement les individus, en tout cas dans la nouvelle de Cory Doctorow *Dans la dèche au Royaume enchanté*. Le Whuffie n'est pas qu'un mot amusant pour décrire un concept loufoque. Il est d'ores et déjà en germe dans « l'économie de la réputation » qui prévaut dans les logiciels libres ou les sites à la Wikipedia. Si les personnes participant à ce type de projets n'en retirent aucun avantage matériel, ils perçoivent malgré tout une rémunération certes symbolique : participer est un moyen d'obtenir de la reconnaissance. C. Doctorow n'a donc fait que pousser l'idée à sa limite, en imaginant une société où la mort et le besoin ayant été vaincus, les individus créent, vivent et parfois... tuent pour du Whuffie.

Un projet de société pour les geeks

Dans la dèche au Royaume enchanté qui sortira

début mai en France (chez Folio S.F.) est lui-même annonciateur de cette nouvelle économie. Au moment même où la version anglaise sortait en librairie, le texte intégral était publié sur Internet sous licence Creative Commons, un mode d'exercice du droit d'auteur qui permet à n'importe quel internaute de télécharger le document gratuitement et de le redistribuer, avec pour seule limite l'interdiction de le revendre.

Un choix qui va bien avec son auteur. Ce dernier est co-animateur du blog de nouvelles technologiques (loufoques) Boing Boing ; C. Doctorow a aussi représenté un temps l'Electronic Frontier Foundation, une association américaine qui a pour but de défendre les droits des individus dans le nouvel environnement électronique, notamment leur droit à la liberté d'expression. *Dans la dèche au Royaume enchanté* est donc bien plus qu'une nouvelle de science-fiction, c'est un projet de société pour geeks. Et, comme le dit l'auteur dans sa préface : « *Ouais, il y a des problèmes juridiques. Ouais, c'est compliqué de trouver comment les gens vont faire de l'argent de cette façon. Ouais, il y a beaucoup de bouleversements sociaux et une menace sérieuse contre l'innovation, la liberté, les affaires et que sais-je encore. C'est le scénario habituel de-la-fin-du-monde-comme-nous-le-connaissons et, en tant qu'auteur de science-fiction, les scénarios de-la-fin-du-monde-comme-nous-le-connaissons sont mon affaire* ».

Charles Simon

Dans le prochain numéro, Sociétés de l'information analyse : La régulation du web, un enjeu de société

Sociétés de l'information est une lettre professionnelle mensuelle éditée par Tocsin, SARL au capital de 380 euros, immatriculée au RCS de Paris B 432 735 264.
Siège social : 82, boulevard de Ménilmontant 75020 PARIS - Tél. 01 43 66 77 07 - Fax 01 43 66 74 33.

Directrice de la publication Odile Ambry Rédacteur en chef Christophe Bys
Journalistes Christophe Bys, Olivier Itéanu, Charles Simon Conseillers de la rédaction Sébastien Bachollet, Éric Brousseau, Didier Kasolé Conception graphique Régis Bodinier Crédits photos DigitalVision (couverture)

La rédaction n'est pas responsable des textes, illustrations et photos qui lui sont communiqués par leurs auteurs. La reproduction partielle ou totale des articles publiés est interdite sans accord écrit de la société Tocsin.

Avec le soutien de l'Internet Society

